

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 081-218102382-20250409-09042508-DET



CASTRES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 mars 2025.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Delphine BERNARD à Magali NEGRE Xavier MAFFRE à Anthony DURAND
Thierry GAUBERT à Cédric CARME

Secrétaire de séance: Anthony DURAND

OBJET : COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal, après délibération,

ACCEPTE le budget primitif suivant :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	1 629 649 €
Recettes :	1 629 649 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	575 015 €	
Crédits de report :	385 660 €	
	<u>Total</u>	960 675 €
Recettes :	886 487.50 €	
Crédits de report :	94 187.50€	
	<u>Total</u>	960 675 €

Le secrétaire de séance : Anthony DURAND

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 9 avril 2025
Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 10 avril 2025

Le Maire

Jérôme CROS

